

Rapport de présentation : annexé à la délibération de principe sur le niveau de contribution statutaires 2022-2025.

Les compétences du SMRD, issues de l'article L. 211-7 du code de l'environnement, et transférées par ses membres sont :

GEMAPI : Cartes 1 et 2

- 1°- l'**aménagement** d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique,
- 2°- l'**entretien** et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau,
- 5°- la **défense contre les inondations**, en particulier les ouvrages de protection (digues)
- 8°- la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des **zones humides** ainsi que des formations boisées riveraines.

SAGE et Observatoire : Carte 3

- 11°- l'**observatoire** de la ressource en eau et des milieux aquatiques (mise en place et exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques),
- 12°- l'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques, dont le portage de la **CLE et du SAGE**.

Le syndicat mixte de la rivière Drôme fonctionne grâce aux contributions de ses membres qui sont les 3 EPCI-FP du bassin versant et le Département, ainsi qu'aux subventions de ses partenaires institutionnels.

Ce sont ses statuts qui régissent leurs modalités de calcul et d'approbation. Dans l'article 12-2, il est précisé que « *la participation des EPCI-FP est fixée annuellement par le Comité syndical de telle sorte que les EPCI-FP membres puissent prélever la taxe GEMAPI sur la base d'une clé de répartition financière proportionnelle à la totalité des populations municipales situées, même partiellement, sur le bassin versant, à l'exception de la commune de Livron, pour laquelle la population retenue sera la moitié de la population municipale* ».

Une première estimation des contributions avait été réalisée sur la base d'une programmation pluriannuelle d'investissements couvrant la période 2018-2020. Elle s'établissait à un besoin de 523K€ par an qui ne prévoyait aucuns travaux sur les digues.

En 2019, le Département a perdu la compétence GEMAPI et priorisé sa participation sur les compétences « SAGE et Observatoire ». Les mécanismes de détermination de sa contribution financière annuelle ont été alors introduits dans les statuts du Syndicat.

En 2021, un nouveau travail prospectif technique et financier a été lancé. Les contributions des membres ont donc été renouvelées à l'identique, cette année-là, pour les membres mais avec l'application des clauses de révision pour le Département.

Dans un contexte de changement climatique, et au regard des compétences qui lui ont été transférées, le SMRD occupe aujourd'hui une place stratégique et porte une responsabilité en matière de :

- **protection des populations contre les inondations,**
- **maintien du bon état écologique des milieux**

Il est ainsi attendu pour :

- Répondre aux politiques « supra » réglementaires de gestion de l'eau: DCE, SDAGE et PDM, GEMAPI,
- S'impliquer voire piloter des projets de territoire (SCAL, PTGE, plans de gestion...)
- Articuler les politiques locales et leurs objectifs : PLUi, Scot, PCAET, CET, Biovallée, GEMAPI, politiques touristique et agricole, CTE (contrat de transition écologique)...

Dans ce contexte, et pour répondre à ces attentes, la nouvelle programmation 2022-2025 a été présentée en Bureau élargi le 1^{er} juillet. Un « cap » de contribution minimum de l'ordre d'un million d'euros par an a été évoqué pour pouvoir assumer les missions confiées au SMRD par ses membres sur cette période, sans visibilité à moyen terme. Les rencontres techniques des 3 intercommunalités et le Département ont permis d'affiner la programmation pluriannuelle d'investissements et les niveaux de contributions en inscrivant le SMRD dans une trajectoire d'actions au-delà de 2026.

Un accord a été trouvé en Bureau élargi le 22 septembre, proposant des contributions annuelles totalisant 1,2 million d'euros.

Elles se répartissent ainsi sur chacune des compétences :

- GEMAPI hors digues (carte 1) : 409 k€/an
- GEMAPI Dignes (carte 2) : 523 k€/an
- SAGE-Observatoire (carte 3) : 268 k€/an

Avec ce niveau de contribution, le SMRD est en capacité :

- **GEMAPI hors digues**
 1. Atteindre le bon état écologique demandé par le SDAGE : PPI répond à 90% du PDM sur le volet morpho (compétence du SMRD)
 2. Restaurer la continuité écologique sur les ouvrages Liste2 d'ici 2023 : PPI répond à 100% de l'objectif pour les ouvrages communaux
 3. Résorber les décharges Pontaix Vercheny via le Plan de relance
 4. Limiter le risque inondation (hors système d'endiguement) en disposant d'un PAPI pour l'animation et le financement du SMRD et des autres collectivités
- **GEMAPI Dignes**
 1. Déposer les demandes d'autorisation pour les ouvrages de classe B et C retenus soit 11 systèmes d'endiguement sur les 16 répertoriés et 100% des ouvrages jugés prioritaires
 2. Gérer et entretenir les ouvrages autorisés ; Réparer les trois seuls ouvrages prioritaires nécessitant des travaux à court terme ; Responsabilité juridique du Président du SMRD engagée par le transfert de compétence.
 3. Déclencher le levier financier du PAPI.
- **SAGE-Observatoire**
 1. Fournir des moyens pour une politique de l'eau ambitieuse sur notre territoire
 2. Assurer une concertation efficace avec tous les acteurs
 3. Renforcer l'intégration de la préservation des milieux et de la ressource en eau dans les politiques du territoire
 4. Améliorer le déploiement et la mise en œuvre du SAGE sur le territoire dans un contexte de changement climatique
- **De façon transversale :**
 1. Avoir des locaux adaptés et prévoir le remplacement des véhicules de service
 2. Avoir un budget communication minimum permettant de travailler en concertation avec les élus, usagers et acteurs du territoire

Compte tenu des dispositions statutaires visant le calcul de la contribution du Département et la répartition des contributions entre les EPCI-FP, les contributions par membre et par carte pourraient se répartir ainsi :

	Carte 1	Carte 2	Carte 3
CCVD	188 k€/an	241 k€/an	45 k€/an
3CPS	131 k€/an	168 k€/an	31 k€/an
CCD	90 k€/an	115 k€/an	22 k€/an
Département	-	-	170 k€/an

Afin de vérifier que les besoins sont toujours équivalents au niveau de contributions projetées, des outils de pilotage budgétaires seront développés par le cabinet ESPELIA et permettront au Syndicat de suivre annuellement la réalisation de la trajectoire budgétaire (volumes d'actions, volumes de subventions, niveau d'excédent / besoin de fonds de roulement, recours à l'emprunt / endettement, volume de charges de structure).

Ainsi, lors du rapport d'orientations budgétaires et/ou de la présentation du compte administratif seront présentés les résultats de l'année en cours et l'analyse des écarts. Les ajustements de programmation nécessaires seront discutés et pris en compte annuellement.

Annexe 1 : tableaux synthétiques de la PPI et localisation des actions

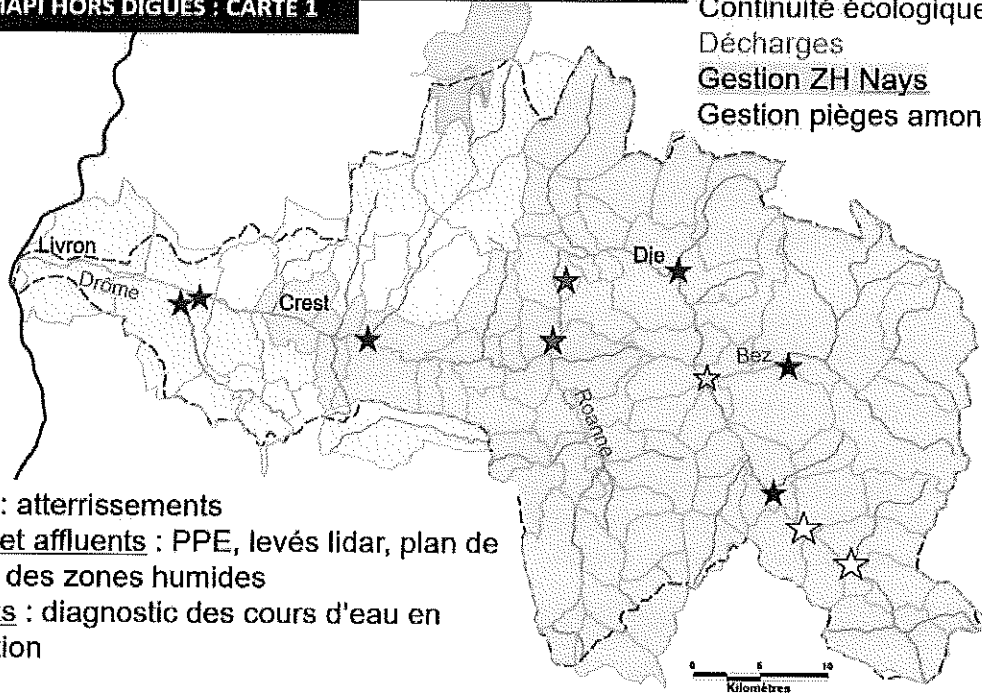
Carte 1 : GEMAPI HORS DIGUES

ATTEINTE DU BON ETAT	Prévisionnel TTC 2021- 2025	Financt attendu	
Restauration morpho d'ampleur : lac des Freydières, restaurations de tronçon Luc Chatillon (puis 1 300k€ après 2026)	3 076k€	50% AERMC, 22,5 CD26, 40% CNR (Freydières)	Tronçons
Evacuation des déchets des décharges Pontaix Vercheny	960k€	80% Etat 25% CD26 + communes	Ponctuel
Continuité écologique : ouvrages communaux	290k€	50% AERMC, 22,5% CD26	Tronçons
Plan de gestion des atterrissements	240k€	22,5% CD26	Drôme
Diagnostic des cours d'eau en dérogation du bassin versant puis travaux à prévoir sur la PPI suivante	180k€	50% AERMC, 32,5% CD26	Affluents
Plan de gestion globale des ZH du bassin	180k€	50% AERMC, 32,5% CD26	BV
Acquisition de données : levés lidar	60k€	32,5% CD26	Drôme
Révision du plan de gestion des Nays (ENS local)	15k€	40% CD26	Ponctuel
INONDATIONS HORS DIGUES	Prévisionnel TTC 2021- 2025	Financt attendu	
Entretien végétation en berge et renouvellement de la DIG	687k€	<40% CD26	BV
Entretien pièges à graviers amont Claps et étude globale à l'échelle de la Plaine du Lac pour renouveler les autorisations et prévoir des actions	160k€	Revente graviers, PAPI à vérifier	Ponctuel
Actions globales de communication et de connaissance du risque par les populations (auprès des communes PCS, DICRIM ...)	90k€	50% PAPI	BV
Etudes complémentaires pour déposer un PAPI	63k€	32% CD26 40% PAPI	BV

ACTIONS PROPOSEES A LA PPI

GEMAPI HORS DIGUES : CARTE 1

Restauration morpho
Continuité écologique
Décharges
Gestion ZH Nays
Gestion pièges amonts



Drome : atterrissements
Drome et affluents : PPE, levés lidar, plan de gestion des zones humides
Affluents : diagnostic des cours d'eau en dérogation

Carte 2 : GEMAPI DIGUES

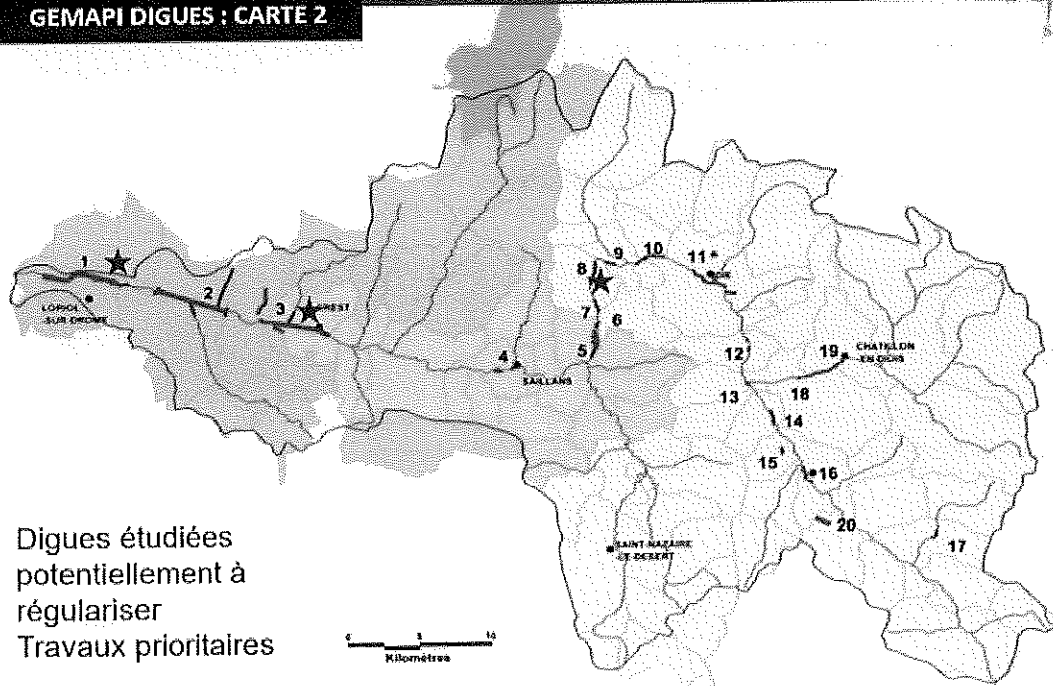
	Prévisionnel TTC 2021- 2025	Financt attendus	
Travaux sur les 3 secteurs prioritaires : Livron, Crest, Pontaix	5 280k€	40% F Barnier sur Livron uniquement	33% des digues
Entretien et surveillance des ouvrages à compter de leur autorisation dont systèmes d'alertes et repères de crue,	390 k€	50% F Barnier	80% des digues
Régularisation administrative des systèmes d'endiguement, dont Etudes de danger	320 k€	50% F Barnier, 32,5% CD26	80% des digues
Gestion des graviers en amont du seuil CNR	240 k€	Revente des graviers	Tronçon

Renforcement des moyens nécessaire par :

- > Un poste PAPI immédiatement
- > Un poste technicien ouvrages d'ici 1 ou 2 ans

ACTIONS PROPOSEES A LA PPI

GEMAPI DIGUES : CARTE 2



Carte 3 : SAGE OBSERVATOIRE

	Prévisionnel TTC 2021-2025	Financt attendu	
Etudes nécessaire à la CLE : relations nappe-rivière à l'aval de Crest; prospective des usages voire mise à jour des volumes prélevables en lien avec le changement climatique	720k€	50%AERMC, 20-25% CD26 (20% BRGM)	BV
Externalisation partielle rédaction du SAGE	240k€	50% AERMC	BV
Suivi quantitatif des cours d'eau et nappe : mesures et appareillages Drôme + nouvel équipement Grenette	90k€	50% AERMC	BV
Appui au déploiement du SAGE : guide pédagogique, outils de sensibilisation, duplication de documents	72k€	50% AERMC	BV

Renforcement des moyens nécessaire par :

- Pérennisation poste d'appui à la révision et au déploiement du SAGE
- Un poste technicien terrain quanti immédiatement

Toutes cartes : OUTILS TRANSVERSAUX

	Prévisionnel TTC 2021-2025	Financt attendu
Construction du siège	1 250k€	40%CD26 29%Région
Communication générale (Inf'eau Drom', plaquettes, relation presse, location salle ou buffets)	72 k€	50% AERMC
Remplacement des véhicules de service	40k€	AERMC à la création d'un poste à vérifier
Révision des participations statutaires en 2021 : appui d'un cabinet financier et choix des actions à faire	19k€	∅

**Annexe 2 : Prévisions d'interventions techniques et financières 2022-2025 -
présentation Espélia**



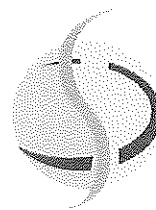


24 novembre 2021



Prévisions d'interventions techniques et financières 2022-2025

Comité syndical



Syndicat Mixte
Rivière Drôme
& ses affluents

Sommaire

01 Bilans financiers des prévisions d'interventions

Prospective budgétaire

02

03 Contributions des membres

01

Bilans financiers



Volumes des prévisions d'interventions 2021-2025

	Montants bruts totaux	Montants nets totaux
Actions en investissements	12,6 M€ TTC	4,35 M€
Actions en fonctionnement	2,6 M€ TTC	0,85 M€
Personnel	3,1 M€	1,9 M€
Autres moyens de la structure	0,4 M€	0,4 M€

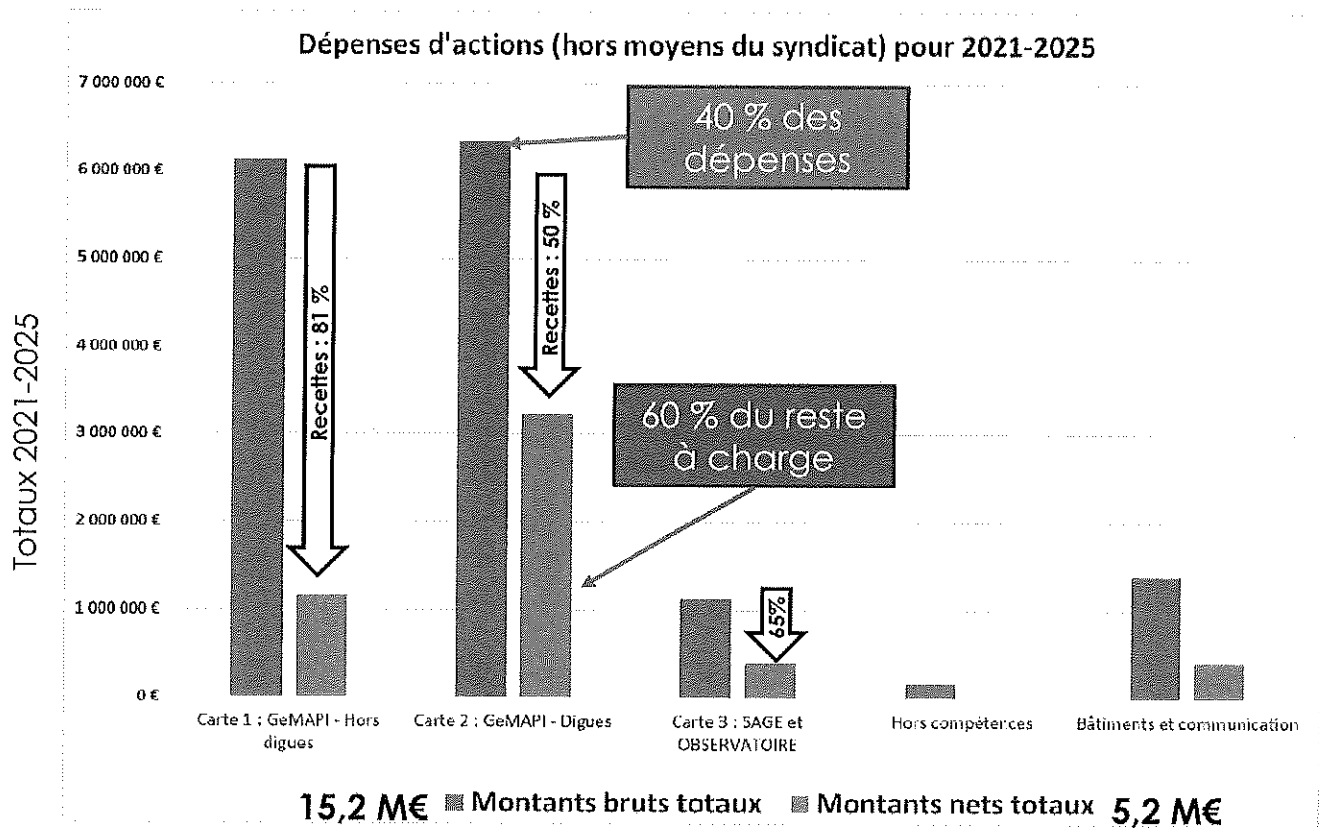
18,7 M€

7,5 M€

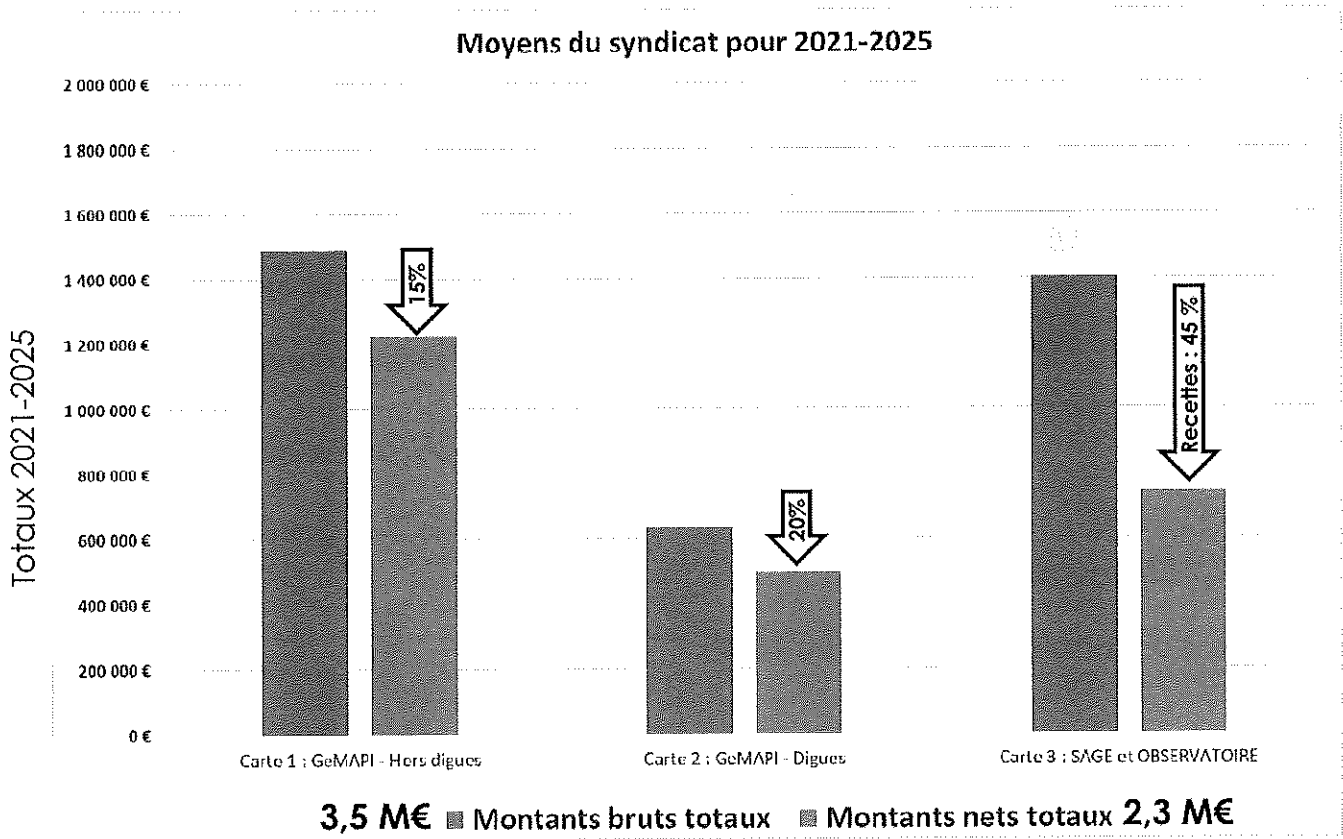


Déduction des subventions
(et FCTVA)

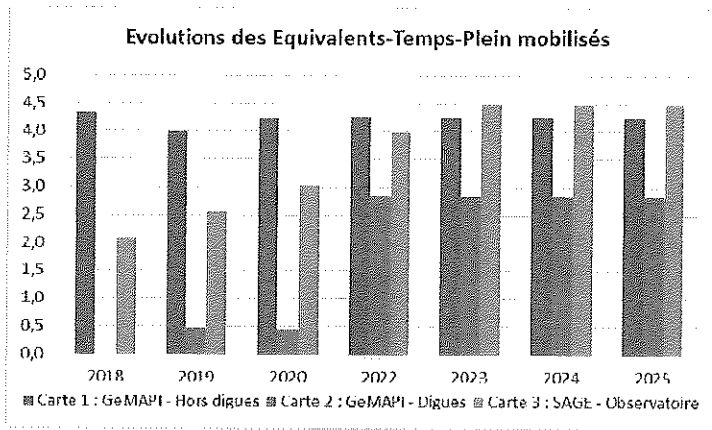
Prévisions 2021-2025 : actions par carte



Prévisions 2021-2025 : moyens par carte



Prévisions 2021-2025 : quantité de moyens et profils



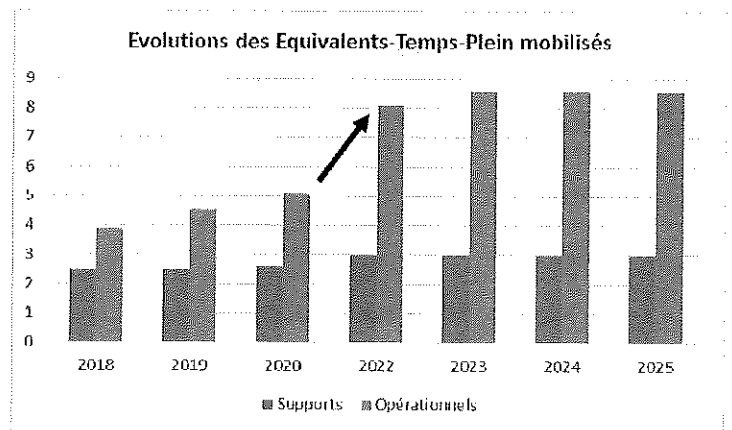
7,7 ETP mobilisés en 2020

Projection d'un besoin de 11,6 ETP en 2022

RENFORCEMENTS :
 Chargé de mission PAPI (1 ETP)
 Technicien Ouvrages d'art (1 ETP)

Révision du SAGE (0,5 ETP)
 Chargé de sensibilisation
 + gestion quantitative (1 ETP)

Animation Profils de baignade (0,5 ETP)



Comparaison Prévisions 2018-2020 / Prévisions 2021-2025

	Coûts bruts annuels		Coûts nets annuels	
	Prévisions 2018-2020	Prévisions 2021-2025	Prévisions 2018-2020	Prévisions 2021-2025
Actions en investissement	3 080 k€/an	2 520 k€/an	135 k€/an*	255 k€/an**
Actions en fonctionnement	170 k€/an	515 k€/an	50 k€/an	165 k€/an
Personnel et autres moyens	520 k€/an	695 k€/an	295 k€/an	465 k€/an

* Annuités d'emprunts d'une durée de 20 ans pour la totalité de l'investissement

** Investissements lissés sur 20 ans sans frais financiers

02

Prospective budgétaire



Prospectives budgétaires : méthode

● Prise en compte :

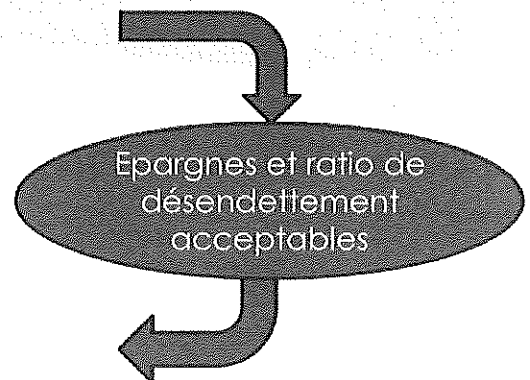
- Dépenses et Recettes issues des prévisions, imputées selon leur nature en section de fonctionnement ou d'investissement
- Charges financières des emprunts existants et projetés, résultats des exercices antérieurs

● Paramètres entrants :

- Ambition du programme 2021-2025 => **SCENARIOS**
- Dépenses de fonctionnement 2026-2030 (hors charges financières) = 1,15 M€/an (700 k€/an après déduction de subventions)
- Durée des emprunts = 20 ans
- Couverture du fonds de roulement = 6 mois
- Durée d'extinction de la dette en 2030 = 12 ans

● Paramètres sortants :

- Besoin de contributions
- Capacité d'investissement net 2026-2030



Scénario retenu

Ambition 2021-2025	Moyens nets sur la période	Coûts nets des actions en fonctionnement	Investissements nets
Actions et moyens « retenus »	2,30 M€	0,85 M€	4,95 M€

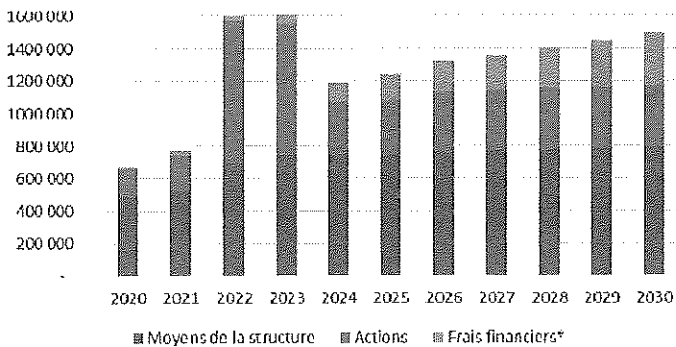
Contributions dès 2022	Moyens nets 2026-2030	Coûts nets des actions en fonctionnement 2026-2030	Capacité d'investissements nets 2026-2030
1200 k€/an dès 2022	2,55 M€	0,95 M€	4,75 M€

Durée des emprunts : 20 ans

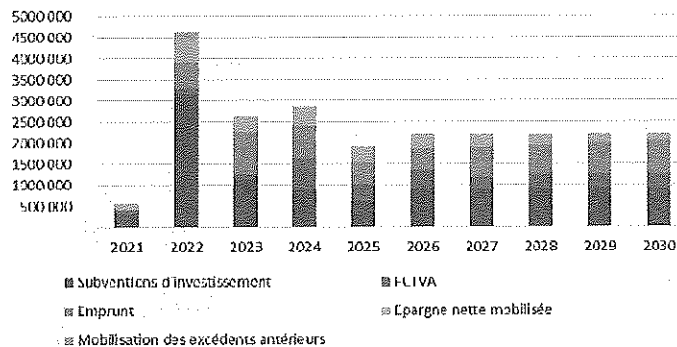
Durée d'extinction de la dette en 2030 : 12 ans

Scénario retenu

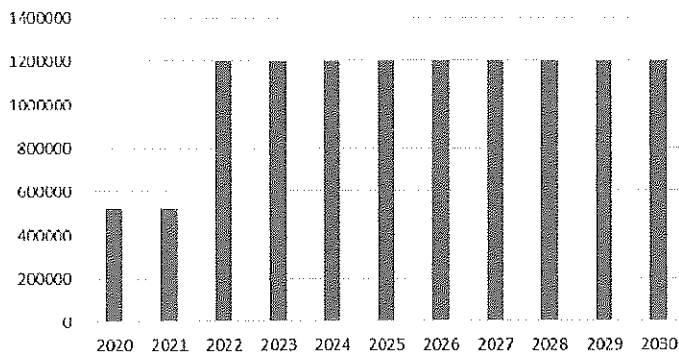
Composition des charges de fonctionnement



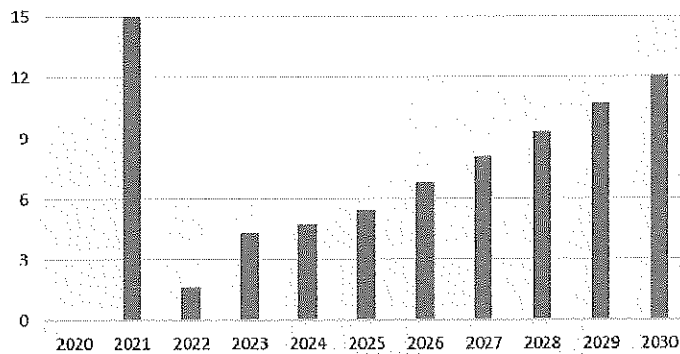
Financement des investissements



Evolution des contributions annuelles



Evolution de la durée d'extinction de la dette





PREFECTURE DE VALENCE
Date de réception de l'AR: 08/12/2021
026-252601307-20211124-DE_2021_001-DE

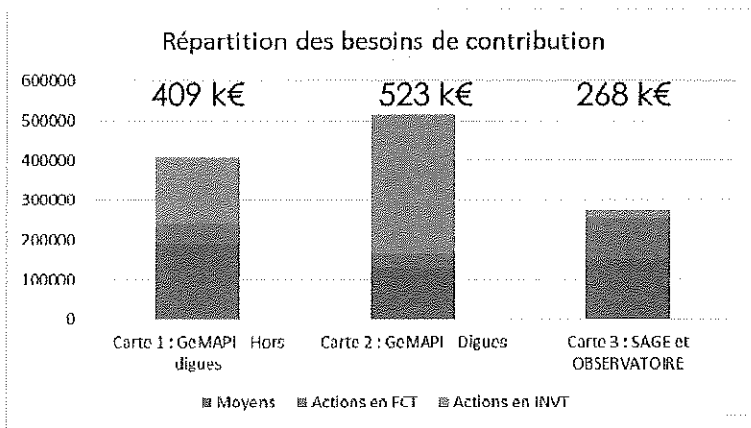
13

espelia

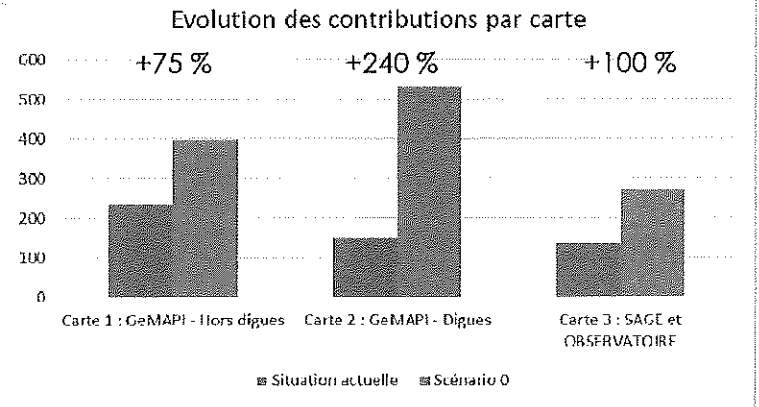
04

Contributions des membres

Scénario retenu



1200 k€/an



Partage des contributions

	GeMAPI	
	2018-2021	2022-2030
CCVD (46 %)	158 k€/an	429 k€/an
CCCPS (32 %)	110 k€/an	298 k€/an
CCD (22 %)	75 k€/an	205 k€/an
Département	41 k€/an	-

	SAGE et Observatoire	
	2018-2021	2022-2030
CCVD (46 %)	22 k€/an	45 k€/an
CCCPS (32 %)	15 k€/an	31 k€/an
CCD (22 %)	10 k€/an	22 k€/an
Département	90 k€/an	170 k€/an

(Ne comprend pas le financement du « Hors compétence »)

PREFECTURE DE VALENCE
Date de réception de TAR: 06/12/2021
026-252601307-20211124-DE_2021_001-DE

CONTACT :

Sébastien LOUCHE

06 84 84 30 39

